DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/044 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE 433

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Severine – GARRYER Patrick – MANORO Severine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – CHARLEMAGNE Thierry – DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-044-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Association Espace 433 a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement humain. Elle contribue également au développement des liens sociaux par la mise en place de chantiers d'insertion et d'actions de formation sur le domaine de l'environnement et de la préservation du patrimoine naturel du cirque.

Pour la mise en œuvre de ses actions d'insertion, emplois verts et lutte anti-vectorielle elle doit recruter du personnel sur le dispositif des emplois aidés.

Aussi, l'association compte sur le soutien financier de la collectivité pour financer les charges liées aux dépenses du personnel et les autres charges de gestions courantes.

Pour ce faire, l'association sollicite le concours de la collectivité pour un montant de 32 000 € au titre de l'année 2026. Ce financement donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 32 000 € à l'Association Espace 433.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026.**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-044-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026